

Charte d'investissement
pour la Caisse de Pension
Artes & Comoedia



Charte

Principes d'investissement pour Artes & Comoedia

Le Conseil de Fondation partage unanimement la vision d'un développement durable qui se définit comme « un développement qui ne compromet pas les besoins des générations futures. Il s'appuie sur une vision long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques»

Cette Charte décrit les principes et les convictions guidant les décisions d'investissement dans le respect du développement durable. Cette philosophie de placement est sujette à de constantes adaptations, elle est évolutive, pragmatique et restera ouvertes aux différentes innovations.

Principes

Conforme à ses valeurs de solidarité et de mutualité, Artes & Comoedia envisage l'investissement dans le respect des principes suivants:

- Agir **avec intégrité** et responsabilité à l'égard de ses assurés et dans ses activités de gestion des avoirs

« Nous souhaitons aligner nos activités avec nos valeurs »

- Adopter une vision de **long terme**, en ligne avec l'horizon temps de ses engagements

« Nous partageons la conviction que l'investissement responsable s'inscrit dans une logique de long terme »

- Assurer une double **responsabilité**, celle **fiduciaire** garante d'un rendement du capital adéquat, et celle **sociétale** qui finance un monde plus équitable et durable

« Cette approche est apte à générer une performance durable à long terme... »

- Soutenir **l'émergence de nouveaux modèles d'affaire** orientés vers une économie de partage et aptes à renforcer une économie durable

« ... et à favoriser de meilleures pratiques au sein des entreprises»

- Faire preuve d'exemplarité et gérer en toute **transparence**; en qualité d'investisseur engagé, rendre compte de son style de gestion et participer à l'échange des meilleures pratiques.

Investir avec conscience et responsabilité

Par investissement responsable, La Fondation souscrit à la définition d'Eurosif "réconcilier les objectifs financiers avec les préoccupations d'ordre environnemental, social et éthique »

Les approches privilégiées doivent permettre de saisir les opportunités liées aux enjeux du développement durable et favoriser les entreprises acquises aux bonnes pratiques de durabilité, sans prêter la performance du portefeuille.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Référentiel des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Par investissement responsable, Artes & Comoedia entend la prise en compte, d'une façon formelle, des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (**ESG**) dans la gestion de ses avoirs et dans l'exercice de ses droits patrimoniaux.

1. Une prise en compte plus systématique des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (**ESG**) favorise les meilleures pratiques et améliore les profils rendement/risque à long terme des investissements

- 1) **Environnement** : s'assurer la prise en compte et la préservation de l'environnement dans la stratégie de l'entreprise
 - selon la nature de l'industrie et de ses activités, détermination globale et maîtrise des impacts (air, eau, sol), éco-efficience des processus de production, mesures de précaution en place, innovation des produits, anticipation et réduction des émissions polluantes, évaluation du système de management, qualité de l'information et des indicateurs fournis.
- 2) **Social** : s'assurer une prise en compte et une gestion opportune des parties prenantes sociales
 - a. *Collectivité* – code de conduite des affaires, respect des droits de l'homme et des conventions internationales en matière de droits fondamentaux, engagement pour la collectivité, etc.
 - b. *Clients* – promotion de la qualité et sécurité des produits. Mise en place d'outils favorisant les meilleures pratiques dans le domaine. Respect des consommateurs et des règles de fonctionnement du marché. Absence de comportement ayant pour effet d'entraver le bon fonctionnement du marché et de pratiques anticoncurrentielles.
 - c. *Employés* – définition et mise en œuvre d'un politique de gestion des ressources humaines sur le long terme, qui intègre les aspects de formation, gestion équilibrée vie professionnelle/ vie familiale, égalité homme/femme. Mise en place des dispositifs permettant d'améliorer la qualité et la sécurité des conditions générales de travail.
 - d. *Fournisseurs* – assurer le respect de normes de qualité, traçabilité et d'éthique des affaires auprès des fournisseurs. Promotion d'actions visant à mettre en place des relations de coopération avec les fournisseurs et sous-traitants
- 3) **Gouvernance** : de bonnes structures de gouvernance peuvent contribuer à la stabilité des marchés et à la réduction des risques des investissements. Vérifier donc l'application des principes de bonne gouvernance d'entreprise, à savoir : traitement égalitaire des actionnaires, l'indépendance du conseil d'administration et l'équilibre des pouvoirs entre conseil d'administration et organe exécutif, transparence sur l'activité et la situation financière, efficacité de l'audit et des mécanismes de contrôle, mode de rémunération des dirigeants et administrateurs, traçabilité des décisions

2. Les entreprises qui font l'objet de **graves controverses ESG**, matérielles et récurrentes, s'exposent à des sanctions pouvant affecter durablement leur performance financière et économique. Ces entreprises sont contraires à l'éthique de la Fondation.

- **Activités/secteurs à exclure**

- Armement
- Organismes génétiquement modifiés (OGM)
- Nucléaire (matière première et production énergétique)
- Secteur des matières premières

- **Controverses ESG à éviter**

- Non respect des communautés locales et des droits humains sur toute la chaîne de valeur de l'entreprise et particulièrement envers les parties prenantes de l'entreprise.
- Non respect des conventions des Nations Unies concernant les pires formes de travail des enfants.
- Non respect des standards internationaux concernant le droit du travail, l'égalité des sexes, les normes anti-corruption ainsi que des conditions de santé et sécurité sur les sites de production
- Pollutions et dommages environnementaux récurrents et significatifs

3. La Fondation souhaite **soutenir les entreprises qui innovent** et favorisent une économie durable & solidaire au travers d'un impact social et/ou environnemental positif.

Notre société est aujourd'hui confrontée à des défis ayant des conséquences environnementales, sociales et économiques majeures. Afin de stimuler la recherche et le développement de solutions innovantes répondant à ces défis, la Fondation valorisera l'investissement thématique ou d'entrepreneuriat social. S'ils répondent aux exigences financières, la Fondation pourra choisir des fonds de placement qui investissent dans des entreprises, cotées ou non cotées, dont les produits ou services apportent des réponses concrètes aux enjeux du développement durable et qui renforcent la mission de Fondation.

4. La Fondation envisage **l'engagement actionnarial** afin de promouvoir activement la gestion des enjeux ESG au sein des entreprises dont elle est actionnaire.

Exercer ses droits d'actionnaires et/ou engager le dialogue avec les sociétés est une condition nécessaire pour tout investisseur à long terme guidé par le concept de développement durable. Le dialogue a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et aux exigences du développement durable, afin d'entamer un processus d'amélioration.